

Mme Charlina Vitcheva
Directeur général des affaires maritimes et de la pêche
Commission européenne
Rue Jozef II 99
1000 Bruxelles
Belgique

Dun Laoghaire, Zoetermeer, 20 juin 2024

Chère Madame Vitcheva,

Objet : Appel en faveur d'une plus grande cohérence politique entre les dimensions de l'environnement et de la pêche

En 2023, le Conseil Consultatif pour les Eaux Occidentales Septentrionales (CC EOS) et le Conseil Consultatif Pélagique (PelAC) se sont réunis pour mettre en place un groupe de discussion conjointe sur les impacts des développements des ORE et les désignations de sites de conservation (FG Spatial Dimension) afin de poursuivre leur collaboration sur les aspects liés aux impacts potentiels des développements d'énergie renouvelable en mer et de remédier à la "compression spatiale" subie de plus en plus par le secteur de la pêche ainsi que par d'autres utilisateurs des ressources marines dans l'Union européenne.

Les impacts potentiels des développements d'énergies renouvelables en mer (ORE) se répartissent en plusieurs catégories, identifiées notamment dans la soumission conjointe du 11 octobre 2022 ([lien](#)). Le "resserrement spatial" dû au nombre et à l'étendue des demandes de sites préoccupe beaucoup les CC. Cette situation est aggravée par le fait que la stratégie de l'UE en matière de biodiversité fixe l'objectif de protéger 30 % des terres et des mers de l'UE d'ici 2030, ce qui pourrait entraîner de nouveaux déplacements et la fermeture de pêcheries de l'UE. Il est urgent d'améliorer la coordination entre la gestion des pêches et les processus de planification de l'espace maritime. La Commission l'a également reconnu dans sa communication sur la PCP (SWD(2023) 103 final), publiée en février 2023, tout en appelant simultanément à une suppression progressive de toute la pêche de fond mobile dans les AMP (COM(2023) 102 final), conformément aux objectifs de la directive-cadre "stratégie pour le milieu marin" et à la proposition de loi sur la restauration de la nature.

Pour faire face à la pression accrue sur les écosystèmes marins, à la concurrence et aux conflits potentiels entre les différentes utilisations, une coordination efficace est nécessaire dans le cadre de la planification de l'espace marin (PEM). Des mécanismes doivent être mis en place pour garantir que les effets environnementaux cumulés, directs et indirects, des activités de l'économie bleue ne viennent pas s'ajouter à la pression exercée par le changement climatique sur les océans ou n'ont pas d'incidence négative sur un secteur spécifique, par exemple la pêche, ses chaînes de valeur et les activités à terre.



Cofinancé par la
Union européenne

Conseil consultatif des eaux occidentales
septentrionales
Dun Laoghaire, Irlande

Conseil consultatif pélagique
Zoetermeer, Pays-Bas

Tel : +353 1 2144 143
Courriel : mo.mathies@nwwac.ie

Tel : +31 6 3375 6324
Courriel : m.barbosa@pelagic-ac.org

L'UE et ses États membres devraient promouvoir l'intégration et assurer la cohérence du cadre de l'économie bleue avec d'autres cadres de gouvernance pertinents, tels que la gouvernance internationale des océans, le climat et la biodiversité.

Cette intégration est vitale, cependant, l'approche actuelle dans l'UE semble encore favoriser les groupes d'experts spécifiquement mis en place pour traiter un aspect spécifique, par exemple la MSFD (groupe de coordination de la stratégie marine), la stratégie de l'UE en matière de biodiversité (groupe d'experts sur le milieu marin), la MSP, la gestion des pêches, et qui travaillent individuellement et séparément les uns des autres. Une coordination régulière entre ces groupes est essentielle pour que l'économie bleue devienne réellement durable d'un point de vue environnemental, économique et social, mais aussi en tenant compte des aspects culturels et patrimoniaux. Néanmoins, à la suite du plan d'action pour le milieu marin, un groupe spécial a été créé pour rassembler les administrations des États membres et de la Commission chargées de l'environnement et de la pêche, dans le but de briser le cloisonnement entre les deux.

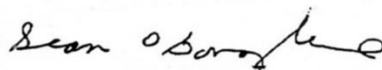
Le PelAC et le CC EOS aimeraient suggérer que la même approche utilisée par la Commission pour le Groupe Spécial soit appliquée aux autres groupes d'experts car ils ont tous des conséquences sur la pêche et l'aménagement de l'espace maritime. Si cela n'est pas possible, les CC aimeraient demander l'accès aux groupes d'experts concernés afin que les contributions des membres puissent être directement entendues sur ces questions importantes.

Nous vous remercions de l'attention que vous portez à cette question et nous attendons avec impatience votre retour d'information.

Cordialement,



Emiel Brouckaert
Président du CC EOS



Sean O'Donoghue
Président du PelAC



Cofinancé par la
Union européenne

Conseil consultatif des eaux occidentales
septentrionales
Dun Laoghaire, Irlande

Conseil consultatif pélagique
Zoetermeer, Pays-Bas

Tel : +353 1 2144 143
Courriel : mo.mathies@nwwac.ie

Tel : +31 6 3375 6324
Courriel : m.barbosa@pelagic-ac.org